

Arménie



Le ministre arménien de la Défense **Seyran Ohanian** a reçu le représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, l'Ambassadeur **Andrzej Kasprzyk**. Les parties ont examiné la situation à la frontière entre l'Arménie et

l'Azerbaïdjan et à la ligne de contact entre les forces armées du Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan.

Le ministre a présenté les récentes provocations de l'Azerbaïdjan et les mesures de rétorsion prises par la partie arménienne. Il a réitéré l'importance de travailler sur des mécanismes internationaux pour renforcer le contrôle de la situation.

L'Ambassadeur Kasprzyk s'est déclaré préoccupé par l'escalade de la situation et a promis de prendre des mesures pertinentes.

(...)



«Si les rapports anti-arméniens sont adoptés à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) le 26 janvier, il risque d'y avoir des tensions entre le groupe de Minsk de l'OSCE et le Conseil de l'Europe (CoE),» a déclaré le président du groupe Républicain (parti au pouvoir) de l'Assemblée nationale, **Gagik Melikian**.

«Ces derniers temps, surtout dans le contexte de relations tendues entre la Russie et l'Ukraine, le Conseil de l'Europe va devenir plus incisif en adoptant ces rapports (1). Le CoE devrait savoir qu'il y a une autre organisation — à savoir le groupe de Minsk de l'OSCE — à qui incombe la tâche de résoudre la question du Karabakh,» a-t-il poursuivi.

(...)

Le Vice-président de l'Assemblée nationale arménienne, **Edouard Sharmazanov**, qui dirige également le groupe d'amitié parlementaire Arménie-Grèce était à Athènes pour une visite de travail. Il s'est

entretenu avec l'ex-ministre des Affaires étrangères grec **Evangelos Venizelos**.

Les interlocuteurs ont souligné la nécessité d'étendre la coopération parlementaire entre les deux pays et de se soutenir mutuellement au sein de plateformes parlementaires.



Le parlementaire arménien a jugé inacceptable que l'Azerbaïdjan tente de déstabiliser la région et a souligné que le conflit du Haut-Karabakh doit être résolu uniquement par des voies pacifiques sous la conduite des médiateurs. Ainsi, les efforts de l'Azerbaïdjan visant à contourner les coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE et les tentatives de résolution du conflit à partir d'autres plates-formes sont condamnables.



Venizelos, pour sa part, a noté que l'adoption, par l'APCE de deux projets de résolutions(1) ne serait pas dans l'intérêt d'un règlement pacifique du conflit du Karabakh, et irait à l'encontre de la position respective des coprésidents du groupe de Minsk.

(...)



«Une fois de plus, le Parlement européen a confirmé qu'il appuyait les efforts déployés par les coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE, le considérant comme le seul format internationalement reconnu, chargé du règlement du conflit du Karabakh,» a déclaré le Chef de la délégation de l'Assemblée nationale arménienne **Samvel Farmanian**, se référant à la déclaration adoptée(2) lors de la 16e réunion de la Commission de coopération parlementaire UE-Arménie.

"Je dois souligner en particulier le fait que le Parlement européen a exhorté plus strictement les cinq autres européens, ainsi que les autres organismes internationaux afin qu'ils s'alignent par tous les moyens sur les déclarations des

coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE et leurs annonces concernant la discussion de projets de résolution.

J'attache une importance particulière aux avis du Parlement européen, qui est la plus haute autorité législative, et donc exprime la volonté collective des vingt-huit pays de l'UE. Deuxièmement, un autre événement important aura lieu à Strasbourg dans quelques jours à l'APCE où les rapports du parlementaire britannique Robert Walter et de la parlementaire Milica Marković (Bosnie-Herzégovine) seront discutés(1). Je pense que la déclaration du Parlement européen va attirer l'attention des différentes capitales européennes," a-t-il souligné.

(1) : Les deux projets de résolution concernant le Karabakh sont :

- Un rapport intitulé *"Escalade de la Violence dans Haut-Karabakh et les autres territoires occupés d'Azerbaïdjan"* rédigé par le parlementaire Robert Walter (Royaume-Uni);
- un rapport portant sur le réservoir de Sarsang dans le Haut-Karabakh, et intitulé *«Les habitants des régions frontalières de l'Azerbaïdjan sont délibérément privés d'eau»* rédigé par la parlementaire Milica Marković (Bosnie-Herzégovine).

(2) : Extraits de la déclaration

(...) **11.** déplore le coût continu, les pertes humaines liées au conflit du Haut-Karabakh, les violations les plus graves de l'accord de cessez-le-feu, notamment par l'utilisation d'artillerie/mortiers lourds, qui a conduit à plusieurs reprises à la perte de vie même parmi la population civile ; Il souligne qu'il ne saurait justifier de la mort et des blessures de civils innocents des deux côtés ; appuie la création d'un mécanisme d'enquêtes sur les violations du cessez-le-feu, comme à plusieurs reprises demandées par les coprésidents du groupe l'OSCE Minsk; rappelle que les coprésidents du groupe de Minsk ont fait remarquer le 26 septembre que l'Arménie a accepté de discuter des détails de ce mécanisme, exhortant l'Azerbaïdjan à faire de même ; attend de l'Union européenne qu'elle joue un rôle plus actif dans le soutien des mesures pour diffuser les idées de paix, de réconciliation et de confiance ;

12. estime que l'escalade récente prouve sans aucun doute possible, que le statu quo est devenue insoutenable et qu'il n'y a aucune alternative à une solution pacifique conformément à la Charte des Nations Unies, à l'acte Final d'Helsinki et aux principes pertinents du droit international ;

13. prend fermement en charge le processus de négociation sous les auspices des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE, le seul format internationalement convenu pour le règlement du conflit du Haut-Karabakh, encourage fortement les institutions paneuropéennes ainsi que les organismes internationaux à s'aligner avec les coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE qu'ils ont énoncé dans leurs motions et résolutions concernant le Haut-Karabakh afin de contribuer à la résolution pacifique du conflit ; appelle pour un plus grand engagement politique de toutes les parties concernées ; demande à l'Union européenne d'inclure dans ses échanges, la mobilité des étudiants et des professeurs venus de zones de conflit, comme le Haut-Karabakh, comme indiqué dans le communiqué du processus de Bologne de mai 2015, adopté également par tous les États membres et la Commission européenne ;

(...) **15.** rappelle les commémorations du centenaire du génocide arménien qui ont eu lieu à Erevan en avril 2015 et félicite les institutions participantes et leurs titulaires ; encourage tous les États membres et les Institutions de l'UE à contribuer davantage à la reconnaissance du génocide arménien, notant que la question ces dernières années, est devenue l'objet d'un débat ouvert et public en Turquie ;

16. fait écho à l'appel de la plénière du Parlement Européen, qui, le 10 juin 2015, a exhorté la normalisation des relations entre l'Arménie et la Turquie par la ratification, sans conditions préalables, des protocoles sur l'établissement de relations diplomatiques, ainsi que par l'ouverture de la frontière unilatéralement fermée ; soutient les initiatives visant à promouvoir une coopération régionale avec la conviction qu'elles peuvent contribuer à la fin de l'isolement de tous les pays de la région ; espère vivement que cette évolution contribuera à surmonter l'héritage du passé et à faire face avec courage.